



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le jeudi 19 Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	13 Juin 2025
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	24
<i>Nombre de pouvoirs</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Valentine SERRANO - Augustin CAZAL - Odile DAMOUR - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL - Jean Louis VITAL - Sylvie PAYET - Jean François CATAN - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH-ALY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Jack TAVEL - Hans DIJOUX - Rose-Lyne AMAYE MANDINY - Sabrina RAMIN - Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Christelle HOAREAU représentée par M. Patrice SELLY

Mme Anrifadjati TOILIBOU représentée par M. Augustin CAZAL

M. Vincent TERGEMINA représenté par Mme Valentine SERRANO

Mme Marie Sabine SAUTRON représentée par Mme Anne CHANE KAYE BONE-TAVEL

M. Charles André SAINT PIERRE représenté par Mme Evelyne GLENAC

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX ép. LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL039062025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



ETAIENT ABSENTS :

MM. - Daniel SANDANON - Axel BOUCHER - Marie Michèle MARIAYE - Eric CARITCHY - Alicia HAYANO - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX –

OBSERVATIONS :

M. Augustin CAZAL était absent pour le vote des rapports 54 – 55 et 56

Mme Fara ARMOUGOM était absente pour les votes des rapports 59 à 63

Mme Sabrina RAMIN était absente pour les votes des rapports 55 et 56

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (24 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 09 JUIL. 2025
- Et publication ou notification le : 09 JUIL. 2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL039062025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025



Objet

INFORMATION
ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE POUR LA CREATION D'UNE ECOLE MUNICIPALE
DES LANGUES PAR LA CAISSE DES ECOLES

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du développement des compétences linguistiques des enfants et de l'ouverture culturelle qu'elles impliquent, la ville accompagne la Caisse des Ecoles pour la création d'une Ecole Municipale des Langues. Cette initiative vise à offrir un accès facilité à l'apprentissage des langues, tout en promouvant la diversité et la cohésion sociale au sein de notre commune.

Les objectifs de cette Ecole Municipale de Langues seront de :

1. Faciliter l'accès à l'apprentissage des langues étrangères et locales.
2. Promouvoir le bilinguisme et le multiculturalisme auprès des jeunes.
3. Renforcer les compétences linguistiques afin de favoriser l'insertion sociale.
4. Offrir des programmes accessibles à tous, incluant des tarifs adaptés aux ménages à revenus modestes.

Modalités de mise en œuvre :

- La Caisse des Écoles sera l'entité principale de pilotage de ce projet.
- Des partenariats seront développés avec des établissements éducatifs, des associations culturelles et des experts linguistiques.
- Les cours proposés incluront plusieurs niveaux d'apprentissage (débutants à avancés) pour différentes langues telles que le français, le créole, l'anglais, le tamoul, le mandarin, l'espagnol, l'allemand, etc.
- L'infrastructure nécessaire sera déterminée en fonction des locaux municipaux disponibles ou à aménager.
- Un appel à candidatures sera lancé pour recruter les enseignants qualifiés.
- Une analyse financière détaillée sera effectuée, par la caisse des écoles, pour estimer les coûts liés au fonctionnement de la structure et définir les tarifs.

La création d'une École Municipale des Langues, portée par la Caisse des Écoles, représente une opportunité majeure pour notre commune. Ce projet, ambitieux et porteur de sens, nécessitera l'engagement collectif de toutes les parties prenantes.

La Commission « Cohésion Sociale » qui s'est réunie le 12 Juin 2025 a pris acte de l'information.



Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

L'ASSEMBLEE A "PRIS ACTE DE LA PRESENTE DELIBERATION

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 09 JUIL. 2025
- *Et publication ou notification le :* 09 JUIL. 2025
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 09 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250619-DEL039062025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

